

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	40	34

PRÉSENTS	28
POUVOIRS	6
ABSENTS	6

Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023

Date de la Convocation
16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Marie GRANEL, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Alain GLADE à Michelle LAVIT, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Régine MOULIADE à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Laurence CRANSAC-VELARINO, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX CADENE, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°31_2023DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 07- Demande de financement Europe (LEADER 2023/2027) et Etat (Fonds Verts) - Etude pour le développement d'une offre de mobilité durable

Exposé des motifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, les compétences de la Communauté d'agglomération lui confèrent la possibilité d'intervenir sur la thématique de la mobilité solidaire et partagée. La collectivité dispose d'un plan de mobilité rurale depuis juin 2019. Trois orientations stratégiques en découlent : proposer des déplacements alternatifs, sécurisés, confortables ; renforcer le lien social grâce à la mobilité et confirmer la culture de la mobilité durable sur le territoire.

La réévaluation du versement mobilité amène aujourd'hui la collectivité à se questionner sur l'offre de mobilité disponible, notamment auprès des actifs du territoire afin de mieux appréhender leurs besoins de services liés à la mobilité.

Deux axes ont été identifiés pour améliorer les déplacements des actifs :

- optimiser les réseaux urbains
- développer le covoiturage

Aussi, il est proposé :

- Une 1ère étude comprenant une phase diagnostic permettant d'objectiver les offres et les usages actuels des services de mobilité proposés sur le territoire (transport collectif et offre de covoiturage) et une phase plan d'action (stratégie et programme d'actions à court terme).
- Une seconde étude portant sur le transport à la demande, comprenant un état des lieux, recensement des besoins et programme d'actions.

L'enjeu pour la Communauté d'agglomération est de proposer des réponses adaptées et concurrentielles à la voiture individuelle pour les besoins de mobilité des actifs, tout en participant à la décarbonation des mobilités des personnes et à la réduction des émissions des gaz à effet de serre sur le territoire sachant que le covoiturage permet de diviser par deux son empreinte carbone dans ses déplacements.

Il est proposé de solliciter une aide de l'Europe au titre du programme Leader 2023/2027 et une aide de l'État au titre du Fonds Vert (Fonds d'accélération pour la transition écologique) pour la réalisation de ces deux études.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT
Prestation étude 1	23 400 €
Prestation étude 2	11 962.50
Coût HT	35 362.50 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
État- FONDS VERT uniquement sur la prestation 1 (50 % d'une assiette de 23 400 € HT)	X	11 700 €	33,08%
Europe - Leader (30 % du coût de la prestation 1+ 64 % du coût de la prestation 2)	X	14 676 €	41,50 %
Autofinancement (dont 1914 € appelant du Feader)		8 986,50 €	25,42 %
COÛT HT		35 362,50 €	100%

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du programme Leader 2023/27 et de l'État au titre du Fonds Vert conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le

01 JUIN 2023

- publication - mise en ligne

Le

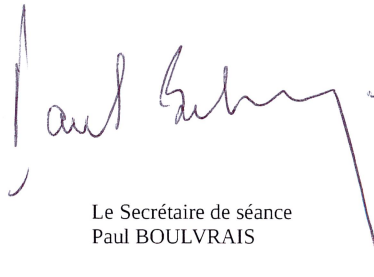
01 JUIN 2023

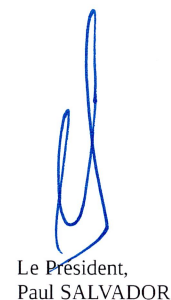
et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023



ID : 081-200066124-20230522-31_2023DB-DE